

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 12 octobre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-011-14758/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention à Aix-Marseille Université pour la création du Campus Basse Energie de Saint Jérôme à Marseille dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5665  
69001**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité des entreprises en même temps qu'un marqueur fort du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

L'Enseignement et la Recherche comptent en outre parmi les douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPE), qui compose la déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques, dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académique.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain en date du 7 octobre 2021, d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027". Puis en date du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000 € dans le cadre du CPER 21-27 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

La création du campus basse énergie de Saint-Jérôme à Marseille, présentée par Aix Marseille Université (AMU), s'inscrit dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations d'investissement immobilier inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027.

L'Université d'Aix-Marseille s'est engagée, depuis quelques années, dans une démarche de maîtrise globale de ses consommations énergétiques. L'enjeu pour l'établissement est de réduire les coûts d'exploitation de son parc immobilier en actionnant tous les leviers dans une approche systémique.

S'inscrivant dans cette stratégie, le projet de campus basse énergie est pensé comme un démonstrateur pour la production et la distribution de l'énergie à l'échelle d'un site. Il s'intéresse aux systèmes de production de chaleur et d'électricité en approfondissant les solutions techniques en termes d'autoproduction d'énergie. Son objectif final est d'effacer l'empreinte énergétique du site.

Cette opération pilote a pour vocation l'optimisation majeure des consommations et des coûts énergétiques du plus grand site universitaire d'Aix Marseille Université en partenariat avec des laboratoires de recherche de l'Université Gustave Eiffel et du Commissariat à l'Energie Atomique.

En effet, cette opération pilote cherchera à optimiser significativement les consommations et les coûts énergétiques du plus grand site universitaire d'AMU, à savoir, le site Saint Jérôme au Nord de Marseille. et englobera également les sites Susini et Château Gombert, qui se trouvent à proximité de ce dernier. A eux trois, ils constituent l'un des principaux pôles de formation et de recherche d'AMU en sciences et technologies. Ils représentent 193 200m<sup>2</sup> (SHON) soit près de 25% de la surface bâtie de l'établissement.

Cette démarche sera conduite en parfaite complémentarité avec le projet de réhabilitation des locaux du site Saint Jérôme. Elle viendra poursuivre les efforts consentis lors des précédents CPER (2007-2013 et 2015-2020) pour moderniser et redynamiser le site Saint Jérôme qui joue un rôle important dans la politique territoriale en faveur des quartiers Nord de Marseille.

Cette démarche s'intéressera à la fois aux procédés et à la méthodologie menant à la réduction de la facture énergétique de l'établissement (instrumentation et pilotage énergétique, réseau de chaleur décarbonée, réseau électrique « intelligent », autoconsommation, photovoltaïque, optimisation des consommations des équipements scientifiques).

Cette opération d'investissement significative vise à initier la transition écologique du campus et à permettre, dès à présent, de limiter les coûts de fonctionnement liés à l'énergie.

Cette démarche est en totale cohérence avec la stratégie du plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM).

Les actions suivantes ont été priorisées :

- L'installation de panneaux photovoltaïques et éolien urbain avec production d'électricité en autoconsommation.
- La création d'une chaufferie biomasse.
- La récupération de chaleur du Datacenter.

Le coût total prévisionnel de 6 000 000 € TTC correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ TTC)		RECETTES (€)	
Programmation + études techniques préalables	150 000 €	Etat	2 000 000 €
Honoraires PI	600 000 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 000 000 €
Travaux	4 510 000 €		
Assurances	70 000 €	<b>Métropole AMP</b>	<b>1 500 000 €</b>
Actualisation – révision de prix	650 000 €	Fonds propres AMU	500 000 €
Equipement, déménagement, mobiliers, signalétiques	20 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 000 €</b>		<b>6 000 000 €</b>

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à ce projet, dont le montant global retenu est de 6 000 000 euros TTC, à hauteur de 1 500 000 euros.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 25 % du coût global de l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n° IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;

- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

### **Ouï le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain.
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.
- L'objectif de l'université de réduire ses consommations d'énergie, de les rendre plus efficaces et décarbonées.
- L'intérêt de soutenir ce projet de campus basse énergie, pole pilote d'AMU dans ce domaine.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 1 500 000 euros au profit d'Aix-Marseille-Université pour la création d'un campus basse énergie sur le site de Saint-Jérôme à Marseille.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille-Université

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023, en section d'Investissement : AP n°210033BP – Chapitre 204-- Natures 204182 – fonction 67 – sous politique B360 - opération 2021002200.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE